
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 1er septembre 2020 à 19 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA20 08 0399

Séance ordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le mardi 1^{er} septembre 2020, à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa

Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele

Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne, agissant à titre de secrétaire.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0400

Soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} septembre 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0401

Soumis le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août et de la séance extraordinaire du 27 août 2020.

Proposé par le conseiller Jacques Cohen ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'adopter, tel que soumis, le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août et de la séance extraordinaire du 27 août 2020 du Conseil d'arrondissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0402

La première période des questions du public a lieu 19 h 35 à 20 h 08

Les personnes dont les noms suivent ont posé des questions :

Mr. Nader Golchinfar, 2326, rue Harriet-Quimby
nader.golchinfar@gmail.com

This citizen, who swims regularly at the Noël-Nord swimming pool and who travels by bicycle, said he was surprised by the ban on leaving his bicycle in a space designated as bicycle parking at the Noël-Nord park which was made by the pool staff and their supervisor. He was reportedly informed that this space was reserved for the pool staff.

He finds it unfortunate that this safe location for bikes is forbidden to him and wonders if this situation could be corrected before the start of the next summer season?

Response (Alan DeSousa): Indeed, the bicycle shelter in which Mr. Nader wanted to place his bicycle is that of the staff.

This secure shelter, which is not open to the public, has been set up for staff who sometimes spend 8 hours a day in the facility.

There are three bicycle racks at Noël-Nord park for citizens, they are installed in high-traffic areas to ensure safety.

Monsieur Charles Boileau Rivest, 2095 chemin Laval

charles@boileau.cc

Monsieur habite sur le chemin Laval où la circulation est très rapide (zone maximale de 40 km/h) et sert comme voie de contournement des grands axes achalandés (Henri-Bourassa, O'Brien, Marcel-Laurin).

Malgré les nombreuses plaintes à l'arrondissement, discussions avec les travaux publics, policiers, etc., aucune démarche n'a été entreprise pour trouver des solutions à ce problème. Avec la rentrée scolaire, la traverse piétonne reste l'enjeu principal de sécurité et les panneaux habituellement installés au milieu de la rue ne s'y trouvent pas. C'est plus que dangereux et tous les jours celui-ci voit des situations presque tragiques. Il serait en effet dommage de réagir à la suite d'un accident... Svp, plaidez-vous, aidez-nous pour le bien des enfants du secteur.

Monsieur se questionne à savoir s'il serait possible de faire en sorte qu'au minimum ces panneaux (de sécurité) soient installés?

Réponse (Alan DeSousa) Nous sommes conscient de la problématique de circulation de transit sur le chemin Laval. Les balises à proximité du passage pour piétons seront installées dans les prochains jours. En 2021, l'Arrondissement réduira la vitesse affichée sur le chemin Laval à 30 km/h et ajoutera des balises flexibles pour réduire la vitesse. De plus, des interventions de réaménagement géométrique sont prévues sur le chemin Laval dans le cadre du plan triennal d'immobilisation de l'Arrondissement.

Madame Myriam Daneau Gaudreau, 2330 Modigliani #202

mdaneaugaudreau@gmail.com

Madame se demande quand y aura-t-il une traverse piétonnière pour se rendre au REM entre le boulevard Marcel-Laurin et Wilfrid-Reid (à la lumière face à l'hôtel Crystal) afin d'encourager les habitants du Bois-Franc à y transiter à pied sans devoir faire un grand détour?

Réponse (Alan DeSousa): Ce passage pour piétons et cyclistes figure dans la planification de l'Arrondissement. Un lien piétonnier et cyclable sera construit entre la rue de l'Équinoxe et le boulevard Henri-Bourassa. Le lien entre le boulevard Henri-Bourassa et la gare devra faire l'objet d'une entente avec les propriétaires du secteur.

Mr. Sébastien Talbot et Mrs. Paula Pereira, 1 300, avenue O'Brien

sebas.talbot@gmail.com and paula_j21@hotmail.com

These citizens are threatened with fines because their new shed is 40-50 cm from the line of their property. While this is not considered within the city's bylaws, 19 out of 20 sheds surveyed in our neighborhoods are NOT within the city's limit.

They would appreciate a city motion to accept a 20 cm leeway as most of MTL boroughs accept the placement of a shed with 0-30cm margins and because no one in our neighborhoods are within SL guidelines. Thus, it really begs the question as to why SL city inspectors are enforcing this rule and why are we the only one facing fines.

PS: We did our best to place the shed to avoid cutting down our 30y apple tree, and thought that the preserving the tree would be more appropriate than 20cm.

Response (Alan DeSousa): The construction or installation of a building used for the storage of garden equipment (shed) detached from the main building is permitted without a building permit, but certain basic rules must be observed.

They come from the zoning by-law of the Borough of Saint-Laurent (RCA08-08-0001), the By-law on the construction and alteration of buildings of the city of Montreal (11-018) and the Construction code of Quebec (1995 edition) and are essentially aimed at preventing neighbors from being annoyed by an outbuilding that is too imposing, badly located, or presenting problems of maintenance, use or safety.

Even if no permit is necessary, the installation of a building used for the storage of garden equipment must still meet the following requirements: It must be located in the back yard, the maximum gross floor area is 12 m., the maximum height measured from the ground to the ridge of the roof is 3 m., the minimum distance from any land line other than a street line is 0.75 m., and the minimum distance from the edge of the roof of any line of land other than a street line is 0.45 m.

This regulation has been in force since at least 1990. Our inspection team will pay particular attention to the issue you raise regarding the proximity of a mature tree, the preservation of which will obviously be a priority.

Monsieur Jean-Philippe Rousseau, 534-4885, boulevard Henri-Bourassa Ouest
jprousseau@22h15.com

Le citoyen souligne que la circulation aux coins Henri-Bourassa et Marcel-Laurin a toujours été problématique aux heures de pointe, mais a actuellement atteint des sommets en termes de dérangement pour les riverains. En effet de 15h à 18h, à CHAQUE cycle de lumières, des automobilistes restent bloqués au milieu du carrefour et empêchent la circulation Est/Ouest sur Henri-Bourassa.

Mais le pire pour les résidents du secteur, ce sont les klaxons parfois incessants des automobilistes (et des camions) en colère qui ne peuvent pas circuler. Il comprend qu'il puisse y avoir des travaux sur le boulevard Laurentien, mais même lorsqu'il n'y en a pas le problème demeure. Celui-ci demande ce que l'arrondissement compte faire pour aider les résidents à un peu plus de quiétude ?

Réponse (Alan DeSousa) : La problématique est en partie causée par les travaux qui se situent sur le territoire de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville (au nord du viaduc).

Nous transmettrons vos commentaires à cette équipe. Nous analyserons aussi la synchronisation des feux à Henri-Bourassa/Marcel-Laurin et Henri-Bourassa/ Grenet pour voir si des améliorations peuvent être amenées.

Il faut cependant noter que les conditions de circulation à cette intersection dépendent beaucoup des conditions de circulation sur les autoroutes 13 et 15. Cette situation demeurera problématique, peu importe les améliorations amenées à l'intersection Marcel-Laurin/Henri-Bourassa.

L'intervention du PDQ 7 du SPVM serait sans doute également souhaitable afin de régulariser cette problématique quotidienne.

Monsieur Adrian Radu H4L 2T5 adrien_radu@yahoo.com

Question 1

Monsieur souligne que l'arrondissement a introduit des vignettes pour le stationnement, mais que les agents passent sans donner une contravention à ceux qui profitent des 4 heures, pour se garer, et ce pendant des jours. Où est l'équité pour ceux qui paient annuellement? Il mentionne la rue Buchanan à titre d'exemple.

Question 2.

Monsieur se demande pourquoi le chalet du parc Gohier sera fermé à compter du vendredi 4 septembre. Pour les enfants qui veulent profiter des beaux jours, on peut se demander où ils iront aux toilettes, de même pour les garderies qui viennent le matin.

Réponse (Alan DeSousa) (Question 1) : Merci pour votre question. Nous allons faire le nécessaire et aviser l'agence de mobilité qui est maintenant responsable de l'assignation des agents de stationnement sur le territoire de Saint-Laurent afin qu'ils portent une attention particulière dans ce secteur. Auparavant, ces agents relevaient de l'arrondissement et maintenant ce service a été centralisé.

Réponse (Alan DeSousa) (Question 2): En effet, le chalet de parc ferme à la date indiquée. Si le temps le permet, un week-end additionnel est prévu. Avec le retour à

l'école et l'arrivée du temps plus frais, nous constatons une baisse marquée de fréquentation dans les parcs ce qui rend moins nécessaire l'ouverture d'une telle installation.

Madame Anne-Sophie Dufresne, H4R 0M3

annesophiedufresne@gmail.com

Madame se demande pourquoi il n'y a pas de bons petits restos de quartier dans Bois-Franc où les familles, les amis et les couples pourraient aller souper. Et, à cet effet, elle se demande pourquoi y a-t-il seulement des restos de déjeuner ou de pâtisserie. Il s'agit d'un manque pour la population qui habite ce secteur et limiterait les déplacements de cette population qui vont dépenser sur la rue Fleury ou encore à Laval.

Réponse (Alan DeSousa) : Le règlement de zonage de l'arrondissement (RCA08-08-0001) autorise une grande diversité de commerces de détail et de services dans le quartier Bois-Franc, laquelle se concentre à la Grande-Place et à proximité de l'entrée de la rue Wilfrid-Reid. Il n'existe pas de restriction particulière dans le zonage sur le type de restauration. Le choix revient au propriétaire et est évidemment tributaire du marché de la restauration et de la concurrence. Sinon, plusieurs restaurants sont présents en périphérie du quartier Bois-Franc, dans l'axe des boulevards Marcel-Laurin, Thimens et Henri-Bourassa.

Monsieur Michel Martineau, H4R 1P3

redrougedesigns@gmail.com

The citizen is asking what work is currently being done to extend the Metro orange line to the new REM Bois-Franc station?

Response (Alan DeSousa) Mr. Martineau, we have been working on this file for at least two decades and we never miss an opportunity to educate governments on the importance of creating this link to Bois-Franc and possibly to the new REM station. The file is progressing very well, and we will continue to work on this file in the interest of citizens.

Monsieur Jean-François Patenaude-Monette, 2174 rue Kenneth-Patrick,

jfmonette@hotmail.com

Monsieur souligne que dans le plan local de développement municipal on prévoyait prolonger le Chemin Laval à l'ouest de Marcel-Laurin jusque dans Bois-Franc en 2019, et constate que cela n'est toujours pas fait. Monsieur demande si l'on prévoit bientôt son prolongement?

Réponse (Alan DeSousa) Les travaux de la rue Ernest-Anctil (le prolongement du Chemin Laval vers le secteur Bois-Franc) n'ont pas pu être débutés en 2019 à cause de certains délais administratifs, comme l'obtention du certificat de l'autorisation du MELCC (Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques).

Voici les travaux qui débiteront prochainement:

- *La première Phase des travaux d'infrastructures prévus cet automne (fin septembre 2020) comprendra l'installation des réseaux d'égouts et d'aqueduc ainsi que la fondation granulaire de la chaussée,*
- *Les travaux d'infrastructures de surfaces (pavage 1re couche, trottoirs, bordures, bande cyclable et l'éclairage) auront lieu au printemps 2021.*
- *Les travaux de réaménagement du boulevard Marcel-Laurin à l'intersection du chemin Laval et la rue Ernest-Anctil projetée auront lieu au printemps 2021.*

Le tout devrait être complété à la fin d'août 2021.

Monsieur André Quesnel, 425 rue Harris

andrejquesnel@gmail.com

Monsieur Quesnel remarque que cela fait 2 ans que les trottoirs sont réparés par petits bouts sur Côte-Vertu et se questionne s'il y aura une fin à ce chantier?

Réponse (Alan DeSousa) : Les travaux en cours sur le boulevard de la Côte-Vertu ont pour objectif de bonifier l'offre de transport en commun et de sécuriser les déplacements sur cet axe majeur de Saint-Laurent.

C'est dans ce contexte que la STM est, depuis l'année dernière, en train de revoir certains aménagements géométriques tout au long du boulevard dans le cadre du projet du SRB Côte-Vertu.

Ces travaux arriveront à échéance à la fin de cette année, ce qui permettra une amélioration notable des fréquences de la desserte en autobus sur l'axe Côte-Vertu / Sauvé.

La réalisation de tels travaux ne peut être procédée qu'à travers plusieurs zones d'intervention en raison de la longueur du tronçon relatif à ce projet. D'ailleurs, ces travaux de trottoirs se prolongent jusqu'à la station de métro Sauvé dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville.

L'arrondissement de Saint-Laurent fait un suivi quasi journalier avec l'entrepreneur afin de limiter l'impact de ces travaux majeurs sur la fluidité et la sécurité des déplacements. Elle collabore, dans ce cadre, avec plusieurs partenaires, dont le SPVM, et le service des incendies de la Ville de Montréal pour mener à terme ce projet.

Madame Cynthia Cassab, 2663 rue de Chamonix

cynthiacassab@hotmail.com

Madame a une série de questions qui se résume de la façon suivante :

- serait-il possible de refaire les trottoirs de la rue de Chamonix vis-à-vis le 2663 plus précisément?
- serait-il possible d'enlever les arbustes en périphérie du parc en face (sur Chamonix) puisqu'ils obstruent la vue des automobilistes qui tournent les coins autour du parc? Ils seraient taillés plus haut que ce qui est autorisé pour les résidents de ce secteur.
- toujours sur Chamonix, serait-il possible de repaver cette rue et non de boucher les nids de poule?
- serait-il possible de permettre une circulation en arrière des maisons de ville qui semblent ne pas avoir de corridor de sécurité?
- enfin, serait-il possible d'avoir des solutions créatives en cas de nouveau confinement advenant une 2^e vague du Covid-19?

Par exemple en permettant l'installation de chapiteaux de voisinage ou de places de stationnement réservés afin que l'on puisse utiliser nos garages, ou encore le déneigement pour favoriser le jeu à l'extérieur, l'installation d'aires chauffées, etc.

Réponse (Alan DeSousa) Nous prenons note de votre demande pour le 2663, rue Chamonix, nous allons faire évaluer l'état du trottoir par nos inspecteurs et nous programmerons les travaux en 2021 en fonction du résultat de l'inspection, de la disponibilité du financement et de l'urgence des travaux.

Nous prenons note de votre demande concernant les arbustes dans le square Jean-Rostand, nous allons faire évaluer la situation par les intervenants de la Section circulation et transport et de la Division des parcs et espaces verts dans le but de trouver une solution au problème soulevé.

Nous prenons note de votre demande concernant la réfection du pavage de la rue Chamonix, nous allons faire évaluer le pavage par nos inspecteurs et nous programmerons les travaux en 2021 en fonction du résultat de l'inspection, de la disponibilité du financement et de l'urgence des travaux.

CA20 08 0403

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500015) :

CONSIDÉRANT

que le 7 septembre 2001, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté à l'unanimité une résolution désignant le 21 septembre de chaque année la *Journée internationale de la Paix* dans le but d'offrir au monde entier l'occasion d'observer une journée de « paix et non-violence », durant laquelle toutes les nations et tous les peuples sont invités à cesser les hostilités;

- CONSIDÉRANT que nous croyons que cette journée constitue une occasion privilégiée de souligner et de célébrer la cohabitation pacifique des citoyens de Saint-Laurent;
- CONSIDÉRANT que Saint-Laurent s'est donné pour mission expresse d'inciter ses citoyens à continuer de prendre une part active au maintien de la paix et de l'harmonie de notre communauté;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la journée du 21 septembre, *Journée internationale de la Paix*.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de septembre de l'année deux mille vingt.

CA20 08 0404

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500017) :

- CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec a décrété la semaine du 13 au 19 septembre, Semaine de la municipalité;
- CONSIDÉRANT l'importance du rôle que jouent les municipalités dans la prestation de services de proximité aux citoyens ;
- CONSIDÉRANT que chaque municipalité est le reflet du dynamisme de sa communauté et de l'engagement de ses élus;
- CONSIDÉRANT qu'il appartient à tous de participer activement à promouvoir la démocratie municipale;
- CONSIDÉRANT que la participation tant collective qu'individuelle à la vie municipale font des municipalités des milieux de vie de qualité;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame la semaine du 13 au 19 septembre, **Semaine de la municipalité**;
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de septembre deux mille vingt.

CA20 08 0405

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500016) :

- ATTENDU QUE la culture constitue un facteur d'identité important pour Saint-Laurent et pour la qualité de vie de ses citoyens ;
- ATTENDU QUE la culture est un élément indissociable du développement des individus et de la société ;
- ATTENDU QUE la culture naît et s'épanouit d'abord au sein des territoires locaux ;
- ATTENDU QUE Saint-Laurent a déjà manifesté, par ses interventions, sa volonté d'appuyer concrètement les initiatives qui visent l'affirmation de son identité culturelle et la participation active de ses citoyens à la vie culturelle ;
- ATTENDU QUE le milieu culturel s'est concerté afin de mettre sur pied un événement annuel, Les Journées nationales de la culture, visant à regrouper une multitude de manifestations culturelles sous un grand thème commun et dans l'ensemble du territoire, en favorisant le plus grand accès aux arts, au patrimoine et à la culture ;
- ATTENDU QUE l'événement se fonde sur une véritable préoccupation de démocratisation culturelle ;
- EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame les *Journées de la culture* du 25 septembre au 25 octobre 2020 à Saint-Laurent dans le but de manifester de façon tangible l'attachement que notre communauté porte à la culture.
- EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de septembre de l'année deux mille vingt.

CA20 08 0406

Le maire de l'arrondissement fait la proclamation suivante (sommaire décisionnel numéro 1204500018) :

CONSIDÉRANT que le Défi sans auto solo est une compétition amicale entre les entreprises et les institutions sur l'ensemble du territoire québécois organisée par l'Association des centres de gestion des déplacements du Québec;

CONSIDÉRANT que MOBA, le service transport de Développement économique Saint-Laurent, est l'un des huit centres de gestion des déplacements du Québec et qu'il accompagne les entreprises de Saint-Laurent dans leur transition vers la mobilité durable;

CONSIDÉRANT que Saint-Laurent reconnaît l'importance de faire la promotion des transports collectifs et des solutions de rechange à l'auto-solo et de réduire les impacts négatifs de la circulation automobile dans le but de préserver la qualité de vie des citoyens ;

EN CONSÉQUENCE je, Alan DeSousa, maire de Saint-Laurent, proclame le Défi sans auto solo du 14 au 20 septembre 2020 et incite les citoyens, entreprises et institutions de Saint-Laurent à prendre part à cette activité.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce premier jour de septembre de l'année deux mille 2020.

CA20 08 0407

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220009 relatif à une dépense additionnelle pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080231 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mai 2020, octroyant un contrat à la firme Location Sauvageau inc. pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2020 - Soumission 20-18177;

ATTENDU que pour assurer le respect des mesures de distanciation physique mises en place au sein de l'organisation selon les recommandations émises par les autorités de santé publique, il est nécessaire de procéder à une location additionnelle de petits véhicules pour le bon déroulement des opérations d'entretien estival;

ATTENDU que les sommes prévues initialement pour procéder à la location d'automobiles, de camionnettes et de camions pour l'année 2020 sont donc insuffisantes;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 39 115,16 \$, taxes incluses, pour la location saisonnière de véhicules pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0408

Soumis sommaire décisionnel numéro 1208666003 relatif à une dépense additionnelle pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour l'automne 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080094 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 5 mars 2019, octroyant un contrat à la firme Les Entreprises Rose Neige (9190-8673 Québec inc.) pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour l'automne 2020 - Soumission 19-17459;

ATTENDU que la dégradation rapide des surfaces de pavé-uni sur les trottoirs du boulevard Décarie causée par le passage de camions et de voitures dans les entrées charretières, nous obligent à intervenir plus rapidement pour réparer ces surfaces;

ATTENDU que la dégradation est aussi causée par les différentes opérations de déneigement telles que l'épandage d'abrasif et le passage de chenillettes;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour nous permettre d'intervenir rapidement pour assurer une surface sécuritaire pour les piétons ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 23 000 \$, taxes incluses, pour des travaux de réparation de gazon et de pavé-uni pour l'automne 2020;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0409

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196140001 relatif à une dépense additionnelle pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux d'aménagement de la phase 1 du corridor de biodiversité.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080355 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 août 2019, octroyant un contrat à la firme WSP pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux d'aménagement de la phase 1 du corridor de biodiversité - Soumission 19-006;

ATTENDU qu'au cours de la réalisation des plans et devis, des demandes de modifications ont été faites à WSP;

ATTENDU que ces modifications ont engendré un dépassement du montant initial du projet consacré à la réalisation des plans et devis;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux d'aménagement de la phase 1 du corridor de biodiversité ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 5 049,18 \$ pour la préparation des plans et devis ainsi que la surveillance de travaux d'aménagement de la phase 1 du corridor de biodiversité;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0410

Soumis sommaire décisionnel numéro 1196140002 relatif à une dépense additionnelle pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement d'une partie du parc Philippe-Laheurte.

ATTENDU la résolution numéro CA19 080357 adoptée par le Conseil d'arrondissement à sa séance du 6 août 2019, octroyant un contrat à la firme WSP pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement d'une partie du parc Philippe-Laheurte - Soumission 19-006;

ATTENDU qu'au cours de la réalisation des plans et devis, des demandes de modifications ont été faites à WSP;

ATTENDU que ces modifications ont engendré un dépassement du montant initial du projet consacré à la réalisation des plans et devis;

ATTENDU que les sommes prévues initialement sont insuffisantes pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement d'une partie du parc Philippe-Laheurte ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen ; il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dépense additionnelle de 29 575,18 \$ pour la préparation des plans et devis et la surveillance des travaux de réaménagement d'une partie du parc Philippe-Laheurte;
- 2.- D'imputer la dépense conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0411

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203679010 relatif à l'octroi de contrats pour la location d'appareils avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour trois saisons hivernales - Soumission 20-18267.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants :

Tableau 1

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994) LOTS 1, 2, 3, 4 et 5	2 160 610,20 \$
Ramcor construction inc. LOT 6	365 620,50 \$
Les entreprises Canbec construction inc. LOTS 7, 8, 9 et 10	1 557 074,23 \$
9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) LOTS 11, 12, 13 et 14	1 628 046,00 \$
Groupe Imog inc. LOT 15	413 910,00 \$

Tableau 2

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
9042-0845 Québec inc. (Mario C. & Fils) LOTS 16 et 17	345 269,93 \$
R. Benoît construction inc. LOTS 18 et 19	352 513,35 \$
Excavation Mario ltée LOTS 20, 21, 22, 23 et 24	935 609,06 \$
3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994) LOTS 25 et 26	420 118,66 \$

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron ;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'octroyer, les contrats pour la location d'appareils avec opérateurs servant aux opérations de déneigement pour trois saisons hivernales, aux prix et conditions des soumissions desdites firmes, totalisant la somme de 8 178 771,93 \$, toutes taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres 20-18267, aux firmes suivantes :
 - à 3024407 Canada inc. (Entreprise Vaillant 1994) un contrat au montant de 2 580 728,86 \$;
 - à Ramcor construction inc, un contrat au montant de 365 620,50 \$;
 - à Les entreprises Canbec construction inc. un contrat au montant de 1 557 074,23 \$;
 - à 9150-2732 Québec inc. (Groupe TMD) un contrat au montant de 1 628 046,00 \$;
 - à Groupe Imog inc. un contrat au montant de 413 910,00 \$;

- à 9042-0845 Québec inc. (Mario C. & fils) un contrat au montant de 345 269,93 \$;
- à Excavation Mario Ltée un contrat au montant de 935 609,06 \$; et
- à R. Benoît construction inc. un contrat au montant de 352 513,35 \$.

2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0412

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220010 relatif à une entente de partenariat d'une durée de 3 ans avec WWF-Canada visant à réaliser le projet de restauration du boisé du parc Marcel-Laurin.

ATTENDU que le boisé du parc Marcel-Laurin doit être conservé et restauré afin d'assurer sa pérennité et permettre la connectivité écologique du corridor;

ATTENDU que l'Arrondissement souhaite prendre les moyens nécessaires afin d'assurer la protection des milieux humides et hydriques du boisé du parc Marcel-Laurin et ce, en continuité des efforts déjà déployés;

ATTENDU que l'Arrondissement a entrepris une démarche de protection, de conservation et de mise en valeur du boisé du parc Marcel-Laurin en s'associant à un organisme à but non lucratif, le Comité Écologique du Grand Montréal (CEGM) et que des actions ont été réalisées afin de restaurer ce milieu naturel inscrit au répertoire des milieux naturels protégés de l'agglomération de Montréal et protégé depuis 2010;

ATTENDU que l'arrondissement de Saint-Laurent souhaite collaborer avec WWF-Canada, organisation fondée en 1967, dont la vision est de bâtir un monde où les humains et la nature vivent en harmonie;

ATTENDU qu'afin de poursuivre les efforts de conservation déployés depuis plusieurs années, l'Arrondissement souhaite entériner une entente de partenariat avec WWF-Canada visant à réaliser, en collaboration, le projet de restauration du boisé du parc Marcel-Laurin et à autoriser WWF-Canada à faire le dépôt d'une demande de subvention à cet effet, et plus particulièrement concernant le volet 2 du Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser la signature d'une entente de partenariat d'une durée de 3 ans avec WWF-Canada visant à réaliser le projet de restauration du boisé du parc Marcel-Laurin;
- 2.- D'autoriser WWF-Canada à déposer une demande de subvention auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques à cet effet.

ADOPTÉ

CA20 08 0413

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207220013 relatif aux soumissions pour les travaux de réhabilitation et de restauration de la maison Robert-Bélanger située au 3900, chemin du Bois-Franc - Demande de soumissions numéro 20-004.

ATTENDU que les noms des soumissionnaires et les prix soumis par chacun d'eux sont les suivants:

SOUSSIONNAIRE	MONTANT
Sogenco inc.	3 177 679,05 \$
Maçonnerie Rainville et Frères inc.	3 650 119,32 \$
Norgéreq Ltée	5 600 387,64 \$

ATTENDU que les professionnels ne recommandent pas d'accepter la soumission du plus bas soumissionnaire ou de quiconque des deux autres soumissionnaires;

ATTENDU que le prix du plus bas soumissionnaire présente un écart de 24,61 % par rapport à l'estimation et dépasse le budget prévu au PTI de l'Arrondissement pour ce projet;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par la conseillère Michèle D. Biron, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- De rejeter les soumissions pour les travaux de réhabilitation et de restauration de la maison Robert-Bélanger située au 3900, chemin du Bois-Franc - Demande de soumissions numéro 20-004.
- 2.- D'autoriser la Direction des services administratifs à retourner en appel d'offres public pour la Division des études techniques et de l'ingénierie de la Direction des travaux publics.

ADOPTÉ.

CA20 08 0414

Soumis sommaire décisionnel numéro 126879003 visant à accepter l'offre de service de la Ville de Montréal et à mandater la Direction du Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme Entandem, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci.

ATTENDU qu'en 2019, a été créé par la SOCAN et RÉ:SONNE, la coentreprise Entandem, dans le but de simplifier en un seul paiement, l'octroi de leurs licences musicales respectives, et d'unifier l'administration des licences d'utilisation de musique enregistrée communes aux deux sociétés, en une seule et même entreprise;

ATTENDU que le 12 août 2020, le comité exécutif adoptait la résolution numéro CE20 1198 - sommaire décisionnel 1203205004;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

1. D'accepter l'offre de service de la Ville de Montréal et de mandater la Direction du Service de la culture pour conclure une entente forfaitaire pour la gestion des redevances avec l'organisme Entandem, mandataire de la SOCAN et de RÉ:SONNE, pour la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2023, pour la facturation, la perception et la réception des droits de licence payables pour l'exécution en public des enregistrements sonores publiés dans le répertoire de RÉ:SONNE et/ou des œuvres musicales du répertoire de la SOCAN lors d'activités ou événements dans l'arrondissement et ce, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal et pour négocier tout renouvellement de celle-ci;
2. D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0415

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206275013 visant à autoriser une dérogation à la tarification prévue au règlement RCA20-08-01, pour consentir une réduction de tarifs aux organismes sportifs occupant les espaces du Complexe sportif pour l'année 2020.

ATTENDU la résolution numéro CA20 080317 adoptée par le conseil d'arrondissement le 30 juin 2020, accréditant dix-neuf organismes sportifs (1206275011);

ATTENDU que parmi ces dix-neuf organismes sportifs accrédités, dix offrent leur programmation dans les espace du Complexe sportif de Saint-Laurent;

ATTENDU que dans le contexte de la COVID-19, ces organismes ont vu leurs dépenses liées aux mesures sanitaires augmenter significativement;

ATTENDU que les mesures de distanciations ont engendré une réduction du nombre de participants aux différentes activités;

ATTENDU que la perte de revenus a été évaluée à 30 324 \$, taxes incluses;

Proposé par le conseiller Aref Salem ;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

- 1.- D'autoriser une dérogation à la tarification prévue au règlement RCA20-08-01, pour consentir une réduction de tarifs aux organismes sportifs occupant les espaces du Complexe sportif pour l'année 2020;
- 2.- D'imputer la perte de revenus, évaluée à 30 324 \$, taxes incluses, conformément aux informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0416

Soumis sommaire décisionnel 1203058010 relatif à l'approbation et à l'adoption du plan directeur piétonnier de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ATTENDU que le plan directeur piétonnier (PDP) est la suite logique du plan local de déplacements qui était adopté par le conseil d'arrondissement le 8 août 2017 (CA17 080506) et qu'il a pour but de poursuivre les orientations et objectifs d'amélioration et de rehaussement de la sécurité des déplacements piétonniers sur le territoire de l'arrondissement;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'approuver et d'adopter le plan directeur piétonnier de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ

CA20 08 0417

Soumis sommaire décisionnel numéro 1202839018 relatif à un don non récurrent de 1 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés victimes des explosions du 4 août 2020, à Beyrouth au Liban.

ATTENDU la tragédie qui a affecté Beyrouth et qui a semé le chaos au Liban le 4 août dernier;

ATTENDU que le bilan le plus récent fait état de 188 morts, 6 500 blessés et plus de 300 000 personnes sont désormais sans domicile;

ATTENDU les critères et balises du Programme des dons, octrois et subventions actuellement en vigueur;

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser un don non récurrent de 1 000 \$ à la Croix-Rouge canadienne afin de venir en aide aux sinistrés victimes des explosions survenues le 4 août 2020, à Beyrouth au Liban;
- 2.- D'imputer la dépense selon les informations financières contenues au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ.

CA20 08 0418

Dépôt par la directrice d'arrondissement du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements (sommaire décisionnel 1203984009).

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Francesco Miele, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De prendre acte du rapport global sur l'exercice des pouvoirs délégués entre le 30 juillet et le 26 août 2020, en vertu du règlement numéro RCA07-08-0012 sur la délégation de pouvoirs, et ses amendements.

Après avoir pris connaissance du rapport, le Conseil prie le secrétaire de le déposer aux archives.

ADOPTÉ.

CA20 08 0419

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768007 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 2125, rue Ward dans la zone H15-118 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'une habitation multifamiliale dont l'allée véhiculaire ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA20 08 0420

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768005 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 855, rue Beaulac dans la zone C11-019 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'un bâtiment commercial dont le nombre d'étage qui ne respecte pas toutes les normes applicables.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA20 08 0421

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768008 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 585, rue Brunet dans la zone H15-074 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale jumelée qui excède le mur arrière de l'habitation mitoyenne de 3,45 mètres tout en étant à une distance de 2,00 mètres de la ligne de propriété mitoyenne, alors que le règlement en vigueur exige une distance équivalente à la profondeur de l'agrandissement.

ATTENDU qu'au point 5. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 août 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cette dérogation mineure en vertu des dispositions du règlement numéro 1054 sur les dérogations mineures (dossier : DM - 20200801);

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cette demande de dérogation mineure a été dûment convoquée le 12 août 2020 dans le journal Les nouvelles Saint-Laurent;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas opposés à la présente dérogation mineure;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 585, rue Brunet dans la zone H15-074 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage, ayant pour objet l'agrandissement arrière d'une habitation unifamiliale jumelée qui excède le mur arrière de l'habitation mitoyenne de 3,45 mètres tout en étant à une distance de 2,00 mètres de la ligne de propriété mitoyenne, alors que le règlement en vigueur exige une distance équivalente à la profondeur de l'agrandissement, tel que représenté sur les documents soumis au Comité

consultatif d'urbanisme du 11 août 2020, tel que soumis sur les plans modifiés en date du 26 août 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0422

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768010 relatif à une demande de dérogation mineure concernant les propriétés situées du 2100 au 2130, rue Gustave-Pollien, au 2355, rue des Pyrénées et au 2165, rue Harry-Halton dans la zone H08-023 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet la construction d'habitations unifamiliales contiguës dont la localisation des escaliers menant au garage en sous-sol est en marge avant secondaire de 3 mètres.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA20 08 0423

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768009 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 3075, boulevard Thimens dans la zone B11-008 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet l'installation d'une clôture ou d'un muret en cour avant dont la hauteur est supérieure au maximum autorisé et l'installation d'une génératrice et d'un réservoir de CO2 à l'extérieur en cour avant donnant sur le boulevard Cavendish, alors que la réglementation exige une localisation en cour arrière ou sur le toit.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure

ADOPTÉ.

CA20 08 0424

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768011 relatif à une demande de dérogation mineure concernant la propriété située au 1740, rue Poirier dans la zone C12-022 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ayant pour objet de régulariser la localisation de la marquise ainsi que les îlots de pompe dont la distance par rapport à la ligne de rue est inférieure au minimum requis et de permettre l'installation d'enseignes sur la marquise dont l'affiche dépasse la hauteur du bandeau de cette dernière.

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De reporter la demande de dérogation mineure à une séance ultérieure.

ADOPTÉ.

CA20 08 0425

Soumis sommaire décisionnel numéro 1203768012 relatif à une demande d'usage conditionnel concernant la propriété située au 3761, boulevard Thimens dans la zone I11-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements et ayant pour objet de régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel.

ATTENDU qu'à l'item 7. a) du procès-verbal de la séance tenue le 11 août 2020, le Comité consultatif d'urbanisme recommande d'accorder cet usage conditionnel en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 sur les usages conditionnels et ses amendements (dossier : UC - 20200801) ;

ATTENDU que la présente séance publique afin de statuer sur cet usage conditionnel a été dûment convoquée le 12 août 2020 dans le journal Les Nouvelles Saint-Laurent ;

ATTENDU que les propriétaires des immeubles voisins ne se sont pas objectés à la présente demande d'usage conditionnel ;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accorder un usage conditionnel, en vertu des dispositions du règlement numéro RCA06-08-0020 et ses amendements, pour la propriété située au 3761, boulevard Thimens dans la zone I11-006 du règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage et ses amendements, ayant pour objet de régulariser « l'usage bureau » au deuxième étage de ce bâtiment industriel, aux conditions suivantes :

- de planter des arbres à grand déploiement;
- de bonifier l'écran végétal en marge avant de façon à minimiser la visibilité de l'aire de stationnement des voies publiques;
- de verdir une portion de la devanture du bâtiment de la cour avant donnant sur la rue Bégin.

Les travaux donnant effet à cet usage conditionnel doivent être terminés dans un délai de deux ans à compter de l'adoption de la résolution du Conseil.

ADOPTÉ.

CA20 08 0426

Soumis second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-129 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage (sommaire décisionnel numéro 1207602002).

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'adopter tel que soumis le second projet de règlement numéro RCA08-08-0001-129 modifiant le règlement numéro RCA08-08-0001 sur le zonage.

ADOPTÉ.

CA20 08 0427

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205208006 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du futur lot 6 345 106 à la suite d'une demande de permis de construction.

ATTENDU les permis de démolition pour les adresses suivantes : 428-430-432, avenue Sainte-Croix (3000880896-19), 1320, rue Cartier et 440-444, avenue Sainte-Croix (3000880874-19) et 1328-1330, rue Cartier (3000880913);

ATTENDU que la superficie du futur lot sera de 1 185.6 mètres carrés et que le projet représente trois duplex en rangée et un duplex isolé de 2 étages avec mezzanine, tous avec un logement additionnel au sous-sol;

ATTENDU que la demande de permis de construction (3001854194) du propriétaire Vivian Capital inc. est en cours d'analyse;

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, puisqu'il propose la création de plus de 2 logements (12 logements proposés);

ATTENDU que le propriétaire n'a pas fait de proposition concernant la cession de terrain à des fins de parc;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du futur lot 6 345 106 à la suite d'une demande de permis de construction.

ADOPTÉ.

CA20 08 0428

Soumis sommaire décisionnel numéro 1207602005 relatif à l'acceptation d'un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 190 473 à la suite d'une demande de permis de lotissement.

ATTENDU que le propriétaire du lot transversal 2 190 473 souhaite effectuer une opération cadastrale afin de morceler le terrain en deux lots distincts (demande de permis de lotissement 3002106134);

ATTENDU que le propriétaire a prévu d'implanter deux habitations qui auront deux étages ainsi qu'une aire au sol de 91,5 mètres carrés;

ATTENDU qu'il a été convenu que les frais de parcs seront perçus par une somme monétaire de 10 % de la valeur du site et que l'arrondissement a demandé à la firme d'évaluation Caprea, firme nommée par la Ville de Montréal, de procéder à l'évaluation de la valeur marchande du site;

ATTENDU que ce projet constitue un projet de redéveloppement selon le règlement 17-055 relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de la Ville de Montréal, puisqu'il s'agit d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'accepter un paiement aux fins de frais de parcs, représentant 10% de la valeur réelle du lot 2 190 473 à la suite d'une demande de permis de lotissement.

ADOPTÉ.

CA20 08 0429

Le projet règlement numéro 878-47 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière est présenté au Conseil d'arrondissement (sommaire décisionnel 1202839017).

ATTENDU que les dispositions de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De déposer le projet de règlement numéro 878-47 modifiant le règlement numéro 878 sur la sécurité routière visant à permettre la modification des limites de vitesse sur les rues de l'arrondissement de Saint-Laurent par ordonnance du conseil, tel que présenté.

ADOPTÉ.

CA20 08 0430

Le conseiller Francesco Miele donne un avis de motion qu'à une prochaine séance, il sera proposé le règlement numéro 878-47 modifiant le règlement 878 sur la sécurité routière permettant la modification par ordonnance des limites de vitesse sur les rues de l'arrondissement de Saint-Laurent.

(878-47 – 1202839017)

ADOPTÉ.

CA20 08 0431

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214014 relatif à la nomination d'un agent technique en circulation et stationnement à la Section circulation et transport de la Division des études techniques de la Direction des travaux publics.

ATTENDU que le poste a été laissé vacant par son détenteur à la suite d'une promotion;

ATTENDU les règles de dotation de la Ville et le processus suivi pour le comblement du poste d'agent technique en circulation et stationnement à la Section circulation et transport de la Division des études techniques de la Direction des travaux publics;

ATTENDU l'affichage effectué du 10 au 14 août 2020 (SLA-20-VACA-772340-57973) sous la juridiction du Service central des ressources humaines;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

De nommer Kurtis Freiesleben (matricule 100171422) au poste au poste d'agent technique en circulation et stationnement (Poste 57973 - Emploi 772340 - SBA 266124) à la Section circulation et transport de la Division des études techniques de la Direction des travaux publics, à compter du 5 septembre 2020, aux salaire et conditions de travail prévus à la convention collective du syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal.

ADOPTÉ.

CA20 08 0432

Soumis sommaire décisionnel numéro 1205214013 relatif à la création d'une banque d'heures pour un poste d'agent de liaison à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Division des loisirs et du développement social.

ATTENDU le constat effectué par les intervenants en habitation et accueil des nouveaux arrivants concernant les enjeux d'intégration liés à des difficultés de communication entre les propriétaires et locataires nouveaux arrivants;

ATTENDU l'incompréhension des lois applicables de la part de certains locataires et propriétaires;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder à la création d'une banque d'heures pour un poste d'agent de liaison à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Division des loisirs et du développement social;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

D'autoriser la création d'une banque 595 heures, pour un poste d'agent de liaison, jusqu'au 31 décembre 2020 (Emploi : 721840 - SBA: XX8600, groupe de traitement 010) à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et du développement social - Division des loisirs et du développement social de l'arrondissement de Saint-Laurent.

ADOPTÉ.

CA20 08 0433

La période des affaires nouvelles pour les membres du Conseil

Les affaires nouvelles suivantes sont soumises à la présente séance :

- La conseillère Michèle D. Biron, à l'occasion de la Fête du travail tient à souligner le dévouement des travailleurs du secteur de la santé pendant toute cette crise et espère sincèrement qu'il n'y aura pas de deuxième vague si les gens demeurent prudents et suivent les directives des autorités sanitaires, ce qui ne semble malheureusement pas être toujours le cas.
 - Elle a une pensée pour les enseignants et enseignantes pour cette rentrée scolaire toute particulière et de l'énorme travail qui les attend.
 - Elle profite également de l'occasion pour souhaiter bon anniversaire à un collègue de toujours, monsieur Maurice Cohen, ancien conseiller municipal, qui aura 85 ans cette semaine. Elle précise qu'ils ont été élus ensemble, pour la première fois, en 1982.
- Le conseiller Francesco Miele joint sa voix à celles de tous les membres du conseil pour souhaiter une bonne rentrée scolaire aux enfants et à leurs enseignants et rappelle qu'il

faut demeurer vigilant en ayant confiance dans les autorités scolaires et aux autorités sanitaires afin de contenir la possible deuxième vague du Covid-19.

- Il offre ses remerciements aux autorités policières et scolaires pour avoir fait de cette rentrée scolaire une rentrée sécuritaire pour tous.
 - Il rappelle qu'il y aura des ventes-débarras cette fin de semaine et souligne l'importance de la réutilisation et du réemploi pour bien des objets.
 - Il souligne l'adoption du Plan vert à la Ville de Montréal, et précise que l'arrondissement fait très bonne figure par rapport à ce dossier.
 - Finalement, il souhaite un bon 100e anniversaire au Liban et lui souhaite de belles choses pour les 100 prochaines années.
- Le conseiller Aref Salem parle des sujets suivants:
- Il souligne que madame Biron est réellement la mémoire institutionnelle du conseil et demande à Jacques Cohen de transmettre à son père, Maurice, ses meilleurs vœux d'anniversaire.
 - Il remarque que le Liban n'a pas eu une année facile pour célébrer son 100^e anniversaire, mais ajoute que nous commençons notre deuxième siècle avec beaucoup d'espoir.
 - Il remercie les élus pour leur grand soutien moral devant la tragédie qui a frappé Beyrouth et le Liban en août.
 - Il souligne que nous sommes toujours dans la période du Covid et le risque d'une deuxième vague est réel et que l'on doit demeurer extrêmement vigilant afin de sauver le plus de vie possible.
 - Il annonce que le Centre des loisirs ouvre ses portes le 8 septembre prochain et que de nombreuses activités y sont prévues.
 - Il offre ses remerciements aux employés de l'arrondissement pour l'excellence de leur travail durant cette pandémie.
 - Il constate un début de retour à la normale avec l'ouverture des bibliothèques et l'ouverture du Centre des loisirs
 - Il remarque que 125 incendies répertoriés cette année sont dus à des cigarettes mal éteintes alors qu'il n'y en avait eu que 50 incendies avec cette cause en 2019.
 - Il offre ses meilleures salutations à VertCité et plus particulièrement monsieur Deziel qui était très présent au conseil d'arrondissement avant la pandémie.
- Le conseiller Jacques Cohen offre ses remerciements au conseil pour les vœux dédiés à son père, mais rappelle que celui-ci attend l'appel des membres du conseil vendredi.
- Il souligne qu'il faut faire preuve de vigilance sur les corridors scolaires de l'arrondissement, les enfants ont été confinés depuis près de 5 mois et il faut faire preuve d'attention, cela est de notre responsabilité.
 - Il souhaite un excellent Nouvel An au peuple juif en cette 5761 année. Bonne année, paix et santé.
 - Il souhaite également une très belle fête du Travail aux citoyens de l'arrondissement, même si cela signifie la fin de l'été.
 - Il transmet ses meilleurs vœux pour les 100 prochaines années du Liban.
- Le maire Alan DeSousa souhaite un très bon anniversaire à monsieur Maurice Cohen, ancien collègue et valeur très appréciée au conseil.
- Il souhaite une très belle nouvelle année pour la communauté juive.
 - Il tient à transmettre ses salutations et félicitations à Guy Déziel et son équipe pour la réussite d'un projet avec la INSPQ, pour lequel maire se dit ravi.
 - Il souligne la rentrée scolaire en rappelant que la rentrée scolaire signifiait pour lui le début d'une nouvelle année qui durait de septembre à juin.
 - Il offre ses félicitations à Isabelle Bastien et à son équipe pour la mise en place du plan d'urgence de l'arrondissement qui a permis de réduire les risques aux citoyens de notre communauté et rappelle que nous avons le fardeau de ne pas perdre notre discipline

afin de maintenir les meilleurs standards de santé pour l'ensemble de notre personnel et de la population.

CA20 08 0434

La deuxième période des questions du public débute à 21 h 34

Aucune question n'a été posée

CA20 08 0435

ATTENDU QUE la Fondation canadienne de la maladie polykystique des reins (MPR) tient une journée de sensibilisation le 4 septembre 2020;

ATTENDU QUE la Fondation canadienne de la MPR encourage les maires à se joindre à la lutte contre la MPR en accordant davantage de visibilité à cette maladie génétique potentiellement mortelle, ainsi qu'à l'impact qu'elle engendre sur la vie de 66 000 canadiens à l'échelle nationale;

ATTENDU QUE la mission de la Fondation canadienne de la MPR consiste à promouvoir la recherche, la mobilisation, l'éducation, le soutien et la sensibilisation contre la MPR et sa méthode de guérison afin d'améliorer la vie de toutes celles et tous ceux qui en souffrent;

ATTENDU QUE Santé Canada reconnaît le 4 septembre comme étant la *Journée nationale de sensibilisation à la maladie MPR*;

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- Que l'arrondissement de Saint-Laurent participe à la *Lutte contre la maladie polykystique des reins* le 4 septembre 2020, *Journée nationale de sensibilisation à la maladie polykystique des reins (MPR)*, telle que reconnue par Santé Canada ; et
- 2.- Que le conseil d'arrondissement de Saint-Laurent encourage la population à appuyer généreusement la cause de la Fondation canadienne de la MPR.

ADOPTÉ

CA20 08 0436

Proposé par le conseiller Aref Salem;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

De lever la séance à 21 h 35.

ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 6 octobre 2020.
